



Sillé le Guillaume



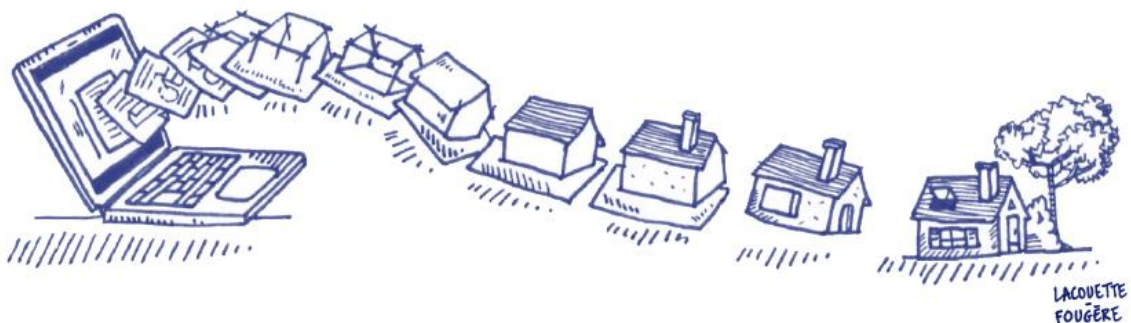
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de **Sillé-le-Guillaume**

Depuis 2022, nous pouvons recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE





Sillé le Guillaume

66

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

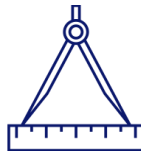
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

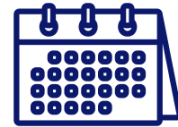
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE



Urbanisme

- *Rendez-vous sur le guichet numérique accessible depuis notre site www.sille-le-guillaume.fr ; plusieurs accès possibles : raccourci ci-contre / rubrique « Urbanisme et travaux », puis page « Autorisations de travaux », lien <https://www.sille-le-guillaume.fr/autorisations-de-travaux/>.*
- *Créez un compte en renseignant vos coordonnées et une adresse mail valide OU connectez-vous via FranceConnect.*
- *Compléter le formulaire en ligne et joignez les documents nécessaires pour l'instruction de votre demande (des pièces manquantes pourront vous être demandées lors de l'instruction).*
- *Validez : dans un délai de 10 jours maximum, vous recevrez un Accusé de Réception Électronique avec le numéro d'enregistrement de votre dossier.*



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



Sillé le Guillaume

A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

Mairie

Place de la Résistance

BP 41

72140 Sillé-le-Guillaume

02 43 52 15 15

